

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 21 juin 2024

## Conseil municipal du 20 juin 2024\*

**Le Conseil municipal de la ville de Saint-Just Saint-Rambert s'est tenu le 20 juin 2024. Les élus, réunis autour du Maire Olivier Joly, ont notamment voté les comptes administratifs 2023 qui confirment une gestion saine de la commune et débattu des grandes orientations de l'urbanisme pour le territoire.**

### Plan local d'urbanisme

Conformément à la réglementation, les élus ont été appelés à débattre des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), préalable à la réalisation du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Ce nouveau PLUI concernera désormais les 87 communes du territoire de Loire-Forez Agglomération contre 45 actuellement. Parmi les points développés, les élus ont échangé sur l'objectif « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 qui contraindra les communes à ne plus artificialiser les sols avec l'étalement urbain. Dès 2030, la consommation d'espaces naturels devra être divisée par deux. De nouvelles constructions seront possibles si des zones du territoire sont « renaturées » en compensation. Gilbert Lorenzi, adjoint à l'urbanisme a précisé que « *Notre futur sera de construire la ville sur la ville tout en restant attractif, en conservant notre identité paysagère, avec un renouvellement des générations indispensable à la vie communale.* »

### Comptes administratifs 2023

Les élus ont voté les comptes administratifs de l'année 2023. Le budget global réalisé de la commune s'établit à 13,9 millions d'euros. Au regard des charges et des recettes, la capacité d'autofinancement s'élève à 2,27 M€. Jean-Paul Chabanny, adjoint au Maire délégué aux finances, précise que « *ce budget 2023 consolidé s'apparente à celui de l'année précédente et ce, malgré l'inflation. Toutefois notre capacité de financement de projets s'est érodée de près de 50 % depuis 2019 ; d'où l'élaboration d'un budget 2024 rigoureux, mais préservant la qualité du service public rendu aux habitants* ». Approuvés à l'unanimité

### Transports scolaires

La Commune a mis en place deux lignes de transports scolaires pour les élèves de la Commune. Les deux lignes effectuent deux rotations par jour : une le matin à 8h00 et une autre l'après-midi à 17h00. La première ligne, côté Saint-Rambert, va être suspendue à cause d'une faible fréquentation à compter de la rentrée de septembre 2024. La ligne pourra être remise en service si la fréquentation venait à augmenter. Une participation financière annuelle est demandée à la famille de chaque enfant utilisant ces services. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de cette participation à 220 € par an pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025, soit 22 € par mois sur 10 mois. *4 abstentions.*

### Odonymie

Après l'identification d'une impasse sans nom sur la commune, les élus ont décidé de dénommer « allée des Clos », la voie de circulation à l'intersection de la rue des Fraisses quartier Saint-Rambert.

**Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : [aallion@stjust-strambert.com](mailto:aallion@stjust-strambert.com) - 06 20 82 08 80**

*La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km<sup>2</sup> et regroupe 15 000 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.*